

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 MARS 2026 à 20h00



Présent.e.s : Thierry BEBERT, Yves PERRACHON, Emilie PAREY, Jérôme GUGGISBERG, Sébastien SOUDIEUX, Mathilde THIOU, Florence HOWELLS, Mélanie HERISSE, Philippe PERNET, Claude BEBERT

Absent.e.s excusé.e.s Frédéric JOURY pouvoir à : Thierry BEBERT

Secrétaire de séance : Mélanie HERISSE

quorum : 6

Mélanie HERISSE la plus jeune des conseillers élus aux élections municipales du 15 mars 2026 est désignée secrétaire de séance.

Délibération Election du Maire :

Mme Le MAIRE sortant Maryse FABRE ouvre le conseil municipal, procède à l'appel des conseillers, et atteste les présents au nombre de 10. Le quorum est donc atteint. Mme LE MAIRE Maryse FABRE remet à l'assemblée son trousseau de clé et le PV de récolement des archives qu'elle transmet pour le prochain Maire, informe qu'à présent c'est le conseiller le plus âgé de l'assemblée soit Mme Claude BEBERT qui doit procéder à l'élection du nouveau Maire, et Mme Maryse FABRE se retire de l'assemblée.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Le plus âgé a nommé deux assesseurs au moins :

Emilie PAREY et Sébastien SOUDIEUX.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

1er candidat déclaré : Thierry BEBERT 2ème candidat déclaré : Philippe PERNET

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les assesseurs.

Résultat : Thierry BEBERT neuf voix et Philippe PERNET deux voix.

Thierry BEBERT est donc élu Maire de Saint François de Sales et prend la présidence du conseil pour la suite des délibérations.

Délibérations Détermination du nombre d'adjoints et élection :

Le conseil municipal étant composé de 11 membres, et considérant qu'il ne peut proposer plus de 30% en nombre d'adjoints, Thierry BEBERT Maire, propose de choisir 2 adjoints (1^{er} adjoint et 2^{ème} adjoint).

Il est déclaré qu'une seule liste d'adjoints celle du candidat tête de liste de Thierry BEBERT. Le candidat tête de liste de Philippe PERNET n'a pas souhaité présenter une liste d'adjoints.

Liste déclarée : 1^{er} adjoint Yves PERRACHON et 2^{ème} adjoint Emilie PAREY. Il est procédé au vote à scrutin secret également, en gardant les mêmes assesseurs du vote de l'élection du maire. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les assesseurs.

Résultat : liste des adjoints du candidat tête de liste Thierry BEBERT neuf voix, et deux bulletins nuls. **Sont donc élu 1^{er} adjoint Yves PERRACHON et 2^{ème} adjointe Emilie PAREY**

Délibération Lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local et remise de la copie du chapitre III du titre II du livre 1er du CGCT sur les conditions d'exercice des mandats municipaux.

Thierry BEBERT Maire, fait distribuer la charte de l' élu et informe qu'il y a à disposition sur la table de l'assemblée, les articles réglementaires du code général des collectivités territoriales. Il procède à la lecture des 14 articles de la charte.

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité la lecture de la charte de l' élu.**

L'ordre du jour étant terminé, Thierry BEBERT Maire clos le conseil municipal.

Il est procédé à la signature des délibérations

La séance est levée à 21 :00.

Le Maire

Thierry BEBERT



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.